



Département de l'Oise
 Arrondissement de Clermont
 Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

30 MARS 2021

OBJET : Modification des représentants de la commune désignés au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

L'an deux mil vingt et un,
 le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFORMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame RINGEVAL (installé après le point n°2), Monsieur LAMAAIZI, Monsieur VERCOUTRE, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER (installé au point n°1).

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
 Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame ROUXEL, absente.

Monsieur Sylvain NÉRIN est désigné secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics,

Considérant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans le Fonction Publique Territoriale,

Considérant la délibération n° 54/18 du 24 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de suppléants) et maintenant le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la Ville de Mouy égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Considérant la délibération n° 88/20 du 14 décembre 2020, désignant les représentants de la Collectivité aux Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail, de la façon suivante :

Titulaires

- Monsieur Philippe TERRIER
- Madame Leïla SEBIH
- Madame Chadia BOUZAKNOUN

Suppléants

- Madame Céline LENOIR
- Madame Agnès PINOT
- Monsieur Philippe MAUGER

Considérant la démission de Madame Agnès PINOT,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Désigne Madame Colette LACROIX, nouveau représentant de la Collectivité aux Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont le, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 22/03/2021

Date de l'affichage : 31/03/2021

N° : 14/21

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

DELIB 14/21 - Modification des représentants de la commune désignés au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Laetitia LHERMITTE

